



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Canicule : les services territoriaux du Département mobilisés pour accompagner les personnes âgées et handicapées isolées

Depuis plusieurs jours, de fortes chaleurs touchent la Meurthe-et-Moselle. Ce jeudi 3 août, le préfet de Meurthe-et-Moselle a déclenché le niveau 3 du plan "alerte canicule". Les services territoriaux du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle sont pleinement mobilisés pour accompagner les personnes âgées et handicapées isolées, plus fragiles que le reste de la population.

Ainsi, pour les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH) isolés et non recensés sur les listes des mairies, les services territoriaux "personnes âgées - personnes handicapées" du conseil départemental téléphonent aux bénéficiaires identifiés afin de s'assurer du bon respect de la mise en place du plan d'aide, et de faire adapter si besoin les interventions à la période caniculaire (en priorisant l'aide à la personne).

Si un constat d'impossibilité totale de rentrer en contact avec le bénéficiaire est fait, les professionnels se rapprochent de la famille, des voisins, du médecin traitant et de la mairie suivant le contexte de la situation.

Si après un passage au domicile, aucun contact n'a pu être établi, un appel des pompiers est envisagé, après que le professionnel aura rendu compte de la situation aux cadres de la direction de l'Autonomie et de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Pendant la durée de l'alerte orange, les professionnels rappellent tous les jours les personnes considérées à risque après le 1er appel téléphonique.

Rappel

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15 ou le 112.